



Convention de parrainage collectif

Pour 1 ou plusieurs enfants d'une de nos écoles au Rwanda

Entre l'association AEM,

Et le parrain :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Fait le :

Signature : Le parrain

Pour l'Association

Brigitte Gondouin
Responsable des Parrainages

- Le Parrain s'engage à verser à l'Association
 - le montant de l'adhésion à AEM : 25 € par an et le montant du parrainage : 25 € euros par mois soit 325 € par an

Le parrainage est reconduit tacitement à sa date anniversaire sauf avis contraire du parrain. L'arrêt du parrainage devra être signifié par mail à l'association avant cette date.

- L'Association s'engage :
 - à donner des nouvelles des écoles deux fois par an
 - répondre aux questions particulières des parrains concernant les écoles
 - délivrer le justificatif fiscal

Un Avenir pour les Enfants du Monde



- L'association AEM est régie par la loi 1901
- Elle dispose au Rwanda d'un réseau de personnes de confiance qui lui permettent de suivre les enfants
- L'association **AEM** s'engage à verser le montant intégral des 25 euros mensuels, aucun frais n'est prélevé sur cette somme.
- **Le parrainage collectif** permet d'effectuer des actions au bénéfice des enfants scolarisés dans nos établissements tels que l'accès à l'éducation et la santé. Il permet également qu'ils soient correctement vêtus et nourris par AEM.

MODES DE VERSEMENT DES PARRAINAGES

Formules :

- **Par virement : annuel, trimestriel ou mensuel** (ci-joint notre RIB)
- **Chèque annuel (à l'ordre de AEM, 8 cour Horier, 14800 Deauville)**

Banque		Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002		01172	0000070256Z	21	CL NEUILLY THEATRE (01172)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE :

IBAN	FR31 3000 2011 7200 0007 0256 Z21
Code B.I.C.	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : **UN AVENIR POUR LES ENFANTS DU MONDE**